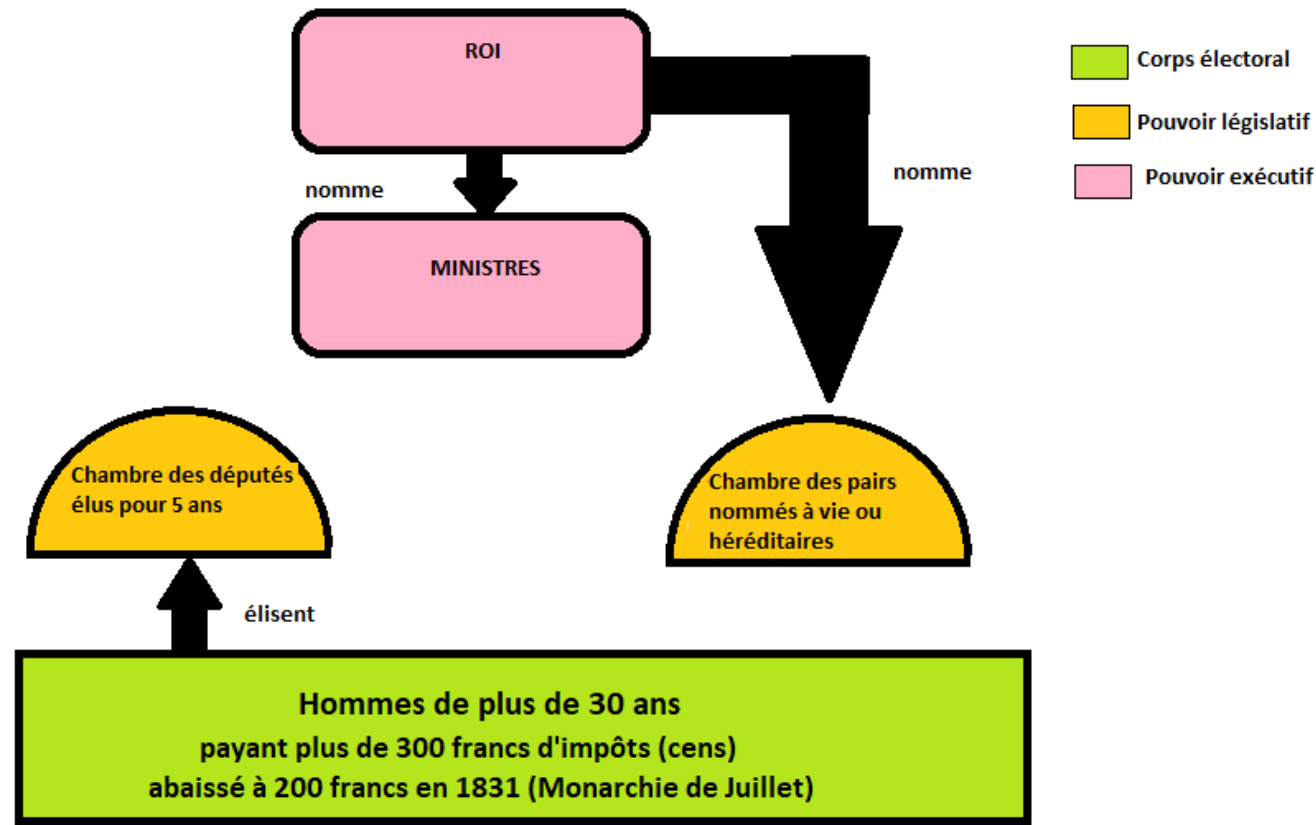


Il : Comment les Français votaient-ils sous les différents régimes politiques au XIXe siècle ?

A : Comment votait-on sous les monarchies constitutionnelles ?



## Document B : *Le système du double vote*

La loi électorale du 29 juin 1820 du **double vote** permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ces mesures cherchent à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste.

Qui vote ?

Les hommes de plus de 30 ans et qui paient un cens de 300 francs jusqu'en 1831, puis 200 francs pendant la Monarchie de Juillet.

Les plus riches peuvent voter deux fois.

Déduisez – en qui ne vote pas ?

Les personnes qui ne sont pas de nationalité française, les femmes et les mineurs.

Pour qui les électeurs votent-ils ?

Les citoyens ayant le droit de vote élisent les députés qui siègent dans la Chambre des députés.

## Document D : *Une défense du suffrage censitaire*

Egalité et liberté pour tous. [...] Mais **seul le possédant (riche propriétaire) est véritablement libre** et peut représenter les autres. L'électeur de 300 francs **représente parfaitement l'électeur à 200 francs, à 100 francs. Il ne l'exclut pas** ; il le représente, il le protège, il le couvre, il ressent, il défend les mêmes intérêts. Je suis pour mon compte ennemi décidé du suffrage universel.

## Document E : *Une défense du suffrage universel*

La souveraineté du peuple, tel est, en effet, **le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé** (allusion à la Révolution française qui établit le suffrage universel masculin en 1792). [...]

C'est dire assez que ce système déshonoré, **rongé par la corruption**, a fait son temps [...] Et pour le changer, messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Cette réforme il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune [...]

Quels sont les arguments favorable à ce système ?

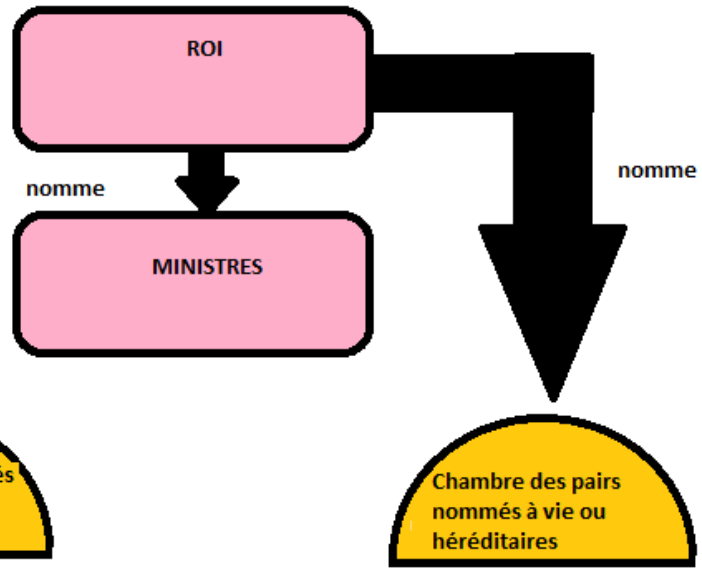
**Les plus riches sont « libres » dans le choix du vote. Cela signifie qu'ils ne peuvent être achetés car ils ont déjà la fortune.**

**Il est capable de représenter tout le monde.**

Quels sont les arguments qui critiquent ce système ?

**Le suffrage universel est un héritage de la Révolution française.**

**Le système actuel est corrompu.**



- Corps électoral
- Pouvoir législatif
- Pouvoir exécutif

Hommes de plus de 30 ans  
payant plus de 300 francs d'impôts (cens)  
abaissé à 200 francs en 1831 (Monarchie de Juillet)



Quel est le type de suffrage ?

**C'est un suffrage censitaire.**

Est-ce une démocratie ?

**Non, car les femmes ne votent pas ainsi qu'une partie des hommes (les plus pauvres). Tout les citoyens n'ont pas le droit de vote. Certains (les plus riches) peuvent voter deux fois. De plus, les élections sont influencées par des récompenses données aux électeurs qui ont voté comme le souhaiterait le gouvernement (corruption).**

Sous les monarchies constitutionnelles, le **suffrage était censitaire**. Seuls les plus riches, qui payaient le **cens** pouvaient participer au vote. Les plus riches des bourgeois avaient même le droit de voter deux fois. Ils élisaient les députés qui siégeaient dans la Chambre des députés.

Le vote n'était pas secret et se faisait à main levée dans le chef-lieu du canton. Il y avait ainsi des pressions, mais également de la corruption. Néanmoins, durant ces régimes, il y eu des débats concernant le suffrage. Certains, comme Ledru-Rollin, étaient partisans du **suffrage universel masculin** .

Les deux monarchies constitutionnelles n'étaient donc pas démocratiques.

**Suffrage censitaire : système électoral dans lequel seul les citoyens payant un certain montant d'impôts pouvaient voter .**

**Cens : seuil minimum d'impôts payés par un individu.**

**Suffrage universel masculin : système électoral dans lequel tous les hommes remplissant les critères (majorité, citoyenneté etc...) peuvent voter.**